République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 10 septembre 2024

Membres en exercice: 8

Date de la convocation: 03/09/2024

Présents: 7

L'an deux mille vingt-quatre et le dix septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Votants: 7

Présents: Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria

DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Représentés:

Excusés: Marie-Claire ROQUES

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIERES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVEE - DE 2024 020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires :

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune d'Othis ;

Vu la délibération n°2024-44 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-45 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Bussières ;

Vu la délibération n°2024-46 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Monthyon ;

Vu la délibération n°2024-47 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Villevaudé ;

Vu la délibération n°2024-48 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Signy-Signets :

Vu la délibération n°2024-49 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Marchémoret;

Vu la délibération n°2024-50 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Pierre-Levée ;

Considérant que les collectivités membres du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevandé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

Autorise monsieur le président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que so constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX Date de réception de 1'AR: 12/09/2024 77-217702356-20240910-DE_2024_

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Et on signés au regsitre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Maxime De Amorin

Achille Hourdé

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX

Contrôle de légalité ate de réception de l'AR: 12/09/2024 77-217702356-20240910-DE_2024_020-DE